



RAPPORT ESG ET CLIMAT

2022



SOMMAIRE

Sommaire	2
Editorial.....	4
Profil.....	4
Métiers	5
Entités.....	7
Clients.....	7
A DEMARCHE GENERALE	7
B MOYENS ASSOCIES	8
C DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE	9
Les enjeux ESG dans la maîtrise des risques opérationnels.....	9
Les enjeux ESG dans la maîtrise du risque de réputation	9
D STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION.....	10
La maîtrise des risques ESG en matière de gestion d'actifs.....	10
Engagements.....	11
Notation SOCIALE des émetteurs.....	11
Intégration des notes ESG dans la gestion	13
Engagement actionnarial et exercice des droits de vote.....	14
Intégration des critères ESG dans la gouvernance.....	14
Initiatives pour financer les transitions ESG.....	15
E TAXONOMIE.....	16
F STRATEGIE D'ALIGNEMENT CARBONE	16
G STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE	17
H DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX et de QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES	17
I CLASSEMENT SFDR	18
ANNEXE 1 : Fiche détaillée.....	18
ANNEXE 2 : Méthodologie d'analyse ESG	19
ANNEXE 3 : Table de correspondance Article 173.....	22

EDITORIAL

Protéger nos clients sur le long terme requiert une attention toute particulière aux évolutions de la société et de son environnement. A ce titre, et porté par les valeurs du paritarisme que sont l'humanisme, la solidarité et la responsabilité, KLESIA a mis en place une démarche RSE qui couvre ses activités : ses offres de protection sociale, ses investissements (en tant qu'investisseur institutionnel mais aussi en tant que gestionnaire d'actif) et ses pratiques d'entreprises (gestion des ressources humaines, consommations énergétiques de ses locaux, mécénat d'entreprise, etc.).

Ces différents éléments sont décrits en détails dans notre Rapport RSE. En cohérence avec la loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte, ce rapport décrit de façon plus précise la façon dont notre Groupe intègre des critères extra-financiers dans ses processus d'investissement. KLESIA est en effet convaincu que ces critères permettent à la fois d'appréhender de nouveaux risques et d'identifier de nouvelles opportunités d'investissement.

Dans le cadre de sa démarche d'assureur d'intérêt général Klesia a adopté en 2020 la raison d'être « Garantir un avenir serein et la qualité de vie pour tous ». Cette raison d'être est inscrite dans les statuts en tant qu'entreprise à mission et se déclinent en cinq objectifs permettant de renforcer la démarche RSE :

- Ecouter et intégrer les attentes des parties prenantes du Groupe dans la proposition de nouvelles solutions ou d'évolutions de nos produits et services
- Soutenir et accroître des actions en faveur de l'Humain et plus spécifiquement dans les domaines du Handicap et de la Diversité
- Déployer des pratiques d'Achats responsables avec nos partenaires contractuels dans le respect de critères sociétaux et environnementaux
- Développer nos Investissements responsables (ISR) dans le cadre d'une performance durable
- Développer des actions en faveur de la diminution de notre empreinte environnementale en matière d'évolution des consommations énergétiques.

PROFIL

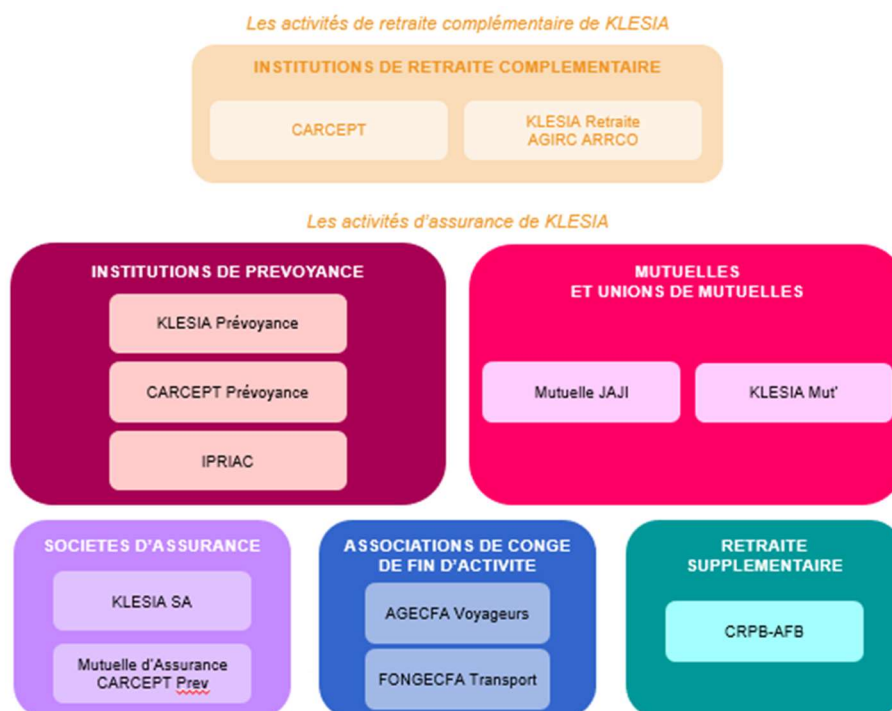
KLESIA est un groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif. A ce titre, le Groupe accompagne ses clients, actifs et retraités, tout au long de leur vie, dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de la retraite complémentaire et de la dépendance. Il répond également aux besoins des entreprises en proposant des produits adaptés aux besoins de leurs salariés. L'innovation, l'action sociale et la prévention sont trois axes prioritaires de l'engagement sociétal de KLESIA, qui soutient les personnes fragilisées.

METIERS

INVESTISSEUR INSTITUTIONNEL	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	KLESIA gère la retraite complémentaire au travers de ses institutions Arrco-Agirc (caisse de retraite complémentaire interprofessionnelle pour l'ensemble de employés) ainsi que Carcept pour la profession du transport. À ce titre, il assure la collecte des cotisations auprès des entreprises, le calcul des points, le versement de la pension aux retraités, l'information et le conseil aux entreprises.	Entreprises
			Actifs
			Retraités
	PREVOYANCE	Pour compléter les prestations versées par la Sécurité sociale, KLESIA a mis en place des garanties complémentaires de prévoyance, destinées aux entreprises et à leurs salariés. Ainsi, en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité de travail ou d'hospitalisation, elle propose des solutions pour répondre le mieux possible aux besoins et spécificités de ses clients, et anticiper les conséquences, pour l'assuré et ses proches.	Entreprises
			Salariés
	SANTE	Afin de protéger efficacement les individus, KLESIA développe des contrats santé s'adressant aux entreprises et à leurs salariés ainsi qu'aux travailleurs non-salariés et aux particuliers. Ces contrats santé complémentaires mis à disposition sont adaptés à la situation et aux besoins spécifiques des professionnels. Les particuliers (salariés isolés ou retraités) bénéficient quant à eux de garanties modulables, grâce à des contrats individuels spécifiques.	Entreprises
			Salariés
			Assurés individuels
	DEPENDANCE	KLESIA propose aux entreprises comme aux particuliers des solutions spécifiques pour mieux faire face aux risques liés à la perte d'autonomie. Au-delà de ces garanties, le Groupe met également à disposition de ses clients une solution	Entreprises
			Salariés

		complète de téléassistance, comportant différents niveaux de services pour s'adapter à chaque situation.	Assurés individuels
	EPARGNE SALARIALE	KLESIA a mis en place à destination exclusive de ses propres salariés des solutions d'épargne collective et individuelle prenant en compte les spécificités et les possibilités financières de chacun.	Entreprises
			Salariés
	SERVICES A LA PERSONNE & ACTION SOCIALE	KLESIA vient en aide aux personnes fragilisées (cotisants salariés et retraités des institutions relevant de la compétence du Groupe) sous la forme d'aides financières attribuées à des personnes en difficulté et d'actions collectives de prévention et d'accompagnement telles que des conférences, des ateliers ou des opérations d'information et de sensibilisation.	Entreprises
			Cotisants
			Retraités
SOCIETES DE GESTION D'ACTIFS	GESTION D'ACTIF	En support à ses activités, KLESIA dispose d'une entité interne destinées à gérer une partie de ses actifs financiers (KLESIA Finances).	Entités du Groupe

ENTITES



CLIENTS

KLESIA dispose d'une clientèle variée :

- Les entreprises, signataires de contrats collectifs destinés à couvrir leurs salariés ;
- Les clients individuels (actifs ou retraités), souhaitant disposer d'une couverture à titre personnel.

Concernant la clientèle « entreprise », KLESIA a une approche ciblée, dite « affinitaire » autour de 4 secteurs majeurs issus de ses branches historiques :

- Le secteur du transport, branche historique du Groupe
- Le secteur du tourisme et des commerces de proximité, notamment avec les métiers de l'horlogerie, du commerce de gros, des hôtels, cafés, restaurants, des fleuristes, de la vente et services des animaux familiers et des vins et spiritueux
- Les métiers de la santé, regroupant les pharmacies d'officine, le négoce de fournitures dentaires, les laboratoires de biologie médicale, ainsi que les établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées
- Le secteur du conseil et service, pour les métiers de l'immobilier et de la publicité
- Le secteur de la Défense et de la Haute Technologie
- Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

A DEMARCHE GENERALE

L'article 173 de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 entend demander aux investisseurs institutionnels et aux gestionnaires d'actifs comment sont intégrés des critères environnementaux (en particulier liés au changement climatique), sociaux et de

gouvernance dans les décisions d'investissement. Le décret d'application de cet article (décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015) réécrit l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier sans imposer de méthode prescriptive. Le décret 2021-663 du 27 Mai 2021 pris en application de l'article 533-22 du Code monétaire et financier étend les obligations de reporting dans ce domaine aux entités représentant un total de bilan de 500m€.

Le groupe KLESIA est concerné à ce titre par son entité KLESIA Prévoyance, en tant qu'institution de prévoyance dont le bilan 2022 s'élève à 4 040 M€.

Il convient de souligner que KLESIA applique les mêmes politiques ESG à l'ensemble des entités du Groupe. Les assertions avancées dans le présent rapport s'appliquent donc à toutes les entités de KLESIA. C'est notamment le cas pour ce qui est de la gouvernance, de la politique d'investissement, des process et des moyens associés.

Il convient par ailleurs de rappeler que Klesia Prévoyance est exposé en matière de passifs à 60m€ de garanties Indemnités de Fin de Carrière destinées aux employés du groupe Klesia ainsi qu'à 150m€ de provisions techniques en retraite complémentaire au sein d'un fonds fermé (CRPB) en voie d'extinction. Ce rapport doit être lu au regard de la faible matérialité de l'activité d'épargne au sens large du terme en tenant compte du principe de proportionnalité.

B MOYENS ASSOCIES

Les moyens associés à la loi de Transition Energétique sont répartis dans plusieurs directions avec un pôle dédié au niveau de la Direction de la Communication pour tout ce qui relève de la coordination relative à l'entreprise à mission qui intègre un volet RSE. Pour ce qui concerne spécifiquement les investissements les activités relatives à la Transition Energétiques sont réparties sur plusieurs temps plein au sein des différentes sociétés de gestion et de la direction des investissements. 20% du temps de la direction des investissements est globalement consacrée à ce thème. Klesia consacre annuellement un budget global de 100 000 euros destiné aux fournisseurs de données (Vigeo) et prestataire de vote (Proxinvest). Soit moins de 0,006% des encours de Klesia Prévoyance. Klesia a fait noter en 2021 pour la première fois l'éligibilité à la taxonomie de son portefeuille. En 2022 Klesia a complété la démarche en faisant noter son alignement à la taxonomie. Fin 2022 Klesia a déployé une notation carbone de son portefeuille. Klesia a également recours aux investissements dans des fonds classés 8 ou 9.

C DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

LES ENJEUX ESG DANS LA MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS

Les risques opérationnels se définissent comme des événements susceptibles d'empêcher ou d'entraver la réalisation des objectifs opérationnels, pouvant alors engendrer des pertes ou dommages.

Afin de les maîtriser, KLESIA a mis en place une cartographie de ses risques opérationnels associée à un plan de contrôle adapté. Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de KLESIA a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques opérationnels auxquels le groupe peut être confronté.

7 types de risques opérationnels sont identifiés :

- Dommages aux biens et aux personnes (catastrophes et événements d'origines naturels, événements d'origine humaines volontaire et involontaire, mise en danger des salariés par négligence, etc.)
- Dysfonctionnements Produits et Relations clients (produits, pratiques commerciales et relations contractuelles, suivi de la relation clients, médiation)
- Dysfonctionnements dans la gestion des Ressources Humaines (gestion des emplois, formation et compétences, relations sociales)
- Dysfonctionnements des Systèmes d'Informations
- Erreurs d'exécution (processus métier)
- Fraudes externes (vol, détournement, tromperie, falsification, fraude)
- Fraudes Internes (vol, détournement, tromperie, falsification, fraude)

Au total, plus de 1 400 risques ont ainsi été identifiés et l'impact extra-financier (c'est-à-dire sur les thématiques ESG¹) de chacun d'entre eux a été évalué, qu'il s'agisse de gestion des ressources humaines, de réputation, d'efficacité organisationnelle, d'accès au marché, de conformité, etc.

LES ENJEUX ESG DANS LA MAITRISE DU RISQUE DE REPUTATION

Le risque de réputation désigne un risque financier encouru par une entreprise si son image de marque venait à être ternie par un scandale. Il est capital dans les analyses ESG, car la survenance de ce risque constitue une rupture dans la relation de confiance entre l'entreprise et la société.

Au sein de KLESIA, la Direction des Risques a défini une échelle de cotation du risque de réputation permettant de mesurer le degré de criticité d'un incident pouvant être à l'origine d'une atteinte à la réputation de l'entité. Cette échelle distingue notamment :

- les réclamations formulées par les clients de KLESIA, associées à une typologie d'incident et dont le niveau de criticité est fonction du nombre de réclamations recensées ;
- les incidents pouvant donner lieu à un article dans la presse locale voire nationale, auxquels un niveau de criticité élevé est affecté.

L'entreprise est exposée à 4 facteurs de risque :

- **Le risque de non-conformité** : il se définit comme le « risque de sanctions judiciaires ou administratives, de perte financière matérielle ou d'atteinte à la réputation qu'engendre le non-respect par l'entreprise des dispositions légales, réglementaires, des normes professionnelles ou déontologiques applicables à ses activités ».

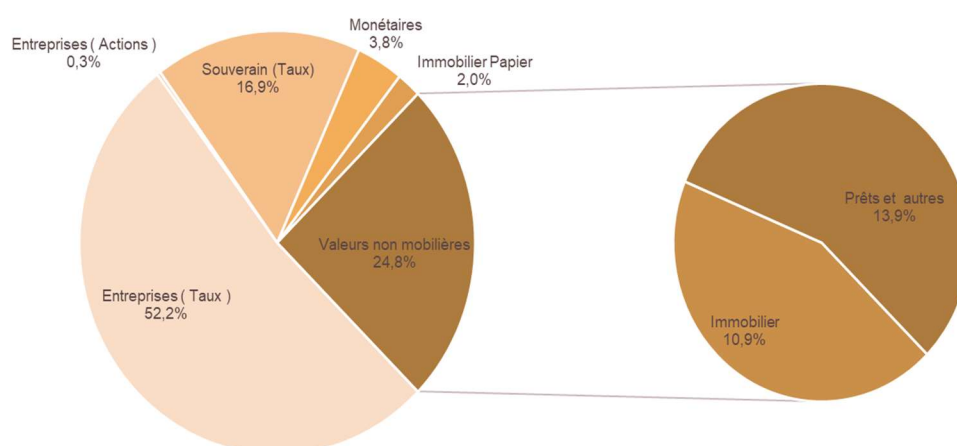
¹ Environnement, Social et Gouvernance

- **La gestion de la relation client** est un facteur de risque qui porte d'une part sur l'éthique des pratiques commerciales mais aussi sur la satisfaction client. A ce jour Klesia Prévoyance est exposé en matière de passifs à 60m€ d'IFC destinés aux employés du groupe Klesia ainsi que 150m€ de provisions techniques en retraite complémentaire au sein d'un fonds fermé (CRPB) en voie d'extinction. Au regard de la faible matérialité d'encours d'épargne concernés Klesia Prévoyance ne propose pas – et ne communique pas auprès de sa clientèle – sur des produits financiers en relation avec les principes ESG.
- **La gestion de la sous-traitance** : KLESIA doit s'assurer que ses sous-traitants fonctionnent de façon à ne pas porter préjudice à la réputation du Groupe.
- **L'honorabilité des membres dirigeants** : Conformément à l'article 42 de la Directive Solvabilité 2, KLESIA se doit d'évaluer la compétence (en termes de connaissances et d'expériences) ainsi que l'honorabilité (en termes de réputation et d'intégrité) des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou bien qui occupent une fonction-clé.

D STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION

LA MAITRISE DES RISQUES ESG EN MATIERE DE GESTION D'ACTIFS

Le portefeuille d'actifs de KLESIA Prévoyance s'élevait à 1,8 milliards d'euros au 31/12/2022. Il est essentiellement composé de valeurs mobilières, investies sur les marchés financiers.



Les valeurs mobilières comptent pour plus de 75 % des actifs de KLESIA Prévoyance. Celles-ci sont majoritairement investies dans des véhicules modérément risqués d'un point de vue financier (les obligations, les titres souverains et le monétaires comptent pour 73 % du portefeuille et la note S&P se situe en moyenne entre BBB+ et BBB).

Par ailleurs, ce portefeuille est principalement investi en France (47 %) ou dans les autres pays de l'Union Européenne (47 %). Il est donc par construction relativement peu exposé aux risques ESG dans la mesure où les pays de l'Union Européenne possèdent une réglementation stricte en matière de droits du travail, d'environnement, de sécurité ou de corruption.

D'un point de vue sectoriel 63% des encours sont placés dans le secteur des sociétés financières et des emprunts d'Etats ou assimilés, dont l'exposition aux risques physiques du changement climatique

est limitée. Les principaux risques du portefeuille résident principalement dans celui de la transition vers une économie bas-carbone et dans celui de l'évolution du contexte réglementaire.

Les actifs immobiliers de KLESIA Prévoyance représentent quant à eux 11 % du portefeuille d'actifs du (192 millions d'euros au 31/12/2022). Le parc immobilier, intégralement situé en France, est composé d'immeubles de bureaux et d'immeubles d'habitation des périodes haussmanniennes et plus récentes. En tant que propriétaire, l'équipe de gestion du patrimoine immobilier veille notamment à l'application du Décret n°2017-918 du 9 mai 2017 qui rend obligatoire l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants à usage tertiaire.

Dans une démarche complémentaire à cette faible exposition du portefeuille de KLESIA, les sociétés de gestion d'actifs auxquelles KLESIA Prévoyance a recours - intègrent systématiquement des critères ESG dans leur choix d'investissement. Une analyse plus détaillée de nos processus de recherche et de gestion pour intégrer ces critères est développée dans le chapitre suivant.

ENGAGEMENTS

La gestion responsable de ses actifs est au cœur de la politique RSE du Groupe. Ainsi, « développer une gestion responsable des actifs mobiliers et immobiliers du groupe » constitue l'un des 11 engagements de la démarche de responsabilité sociétale du Groupe (engagement n°8). L'ambition de KLESIA est que 100 % de ses encours intègrent des critères ESG, d'ici à deux ans. Les sociétés de gestion répondent, de leur côté, aux exigences de l'ensemble de ses mandataires, y compris lorsque ces exigences sont d'ordre ESG.

A ce titre, une méthodologie a été définie en cohérence avec la stratégie RSE propre au groupe et en collaboration avec l'agence de notation extra-financière Vigeo Eiris (voir « Notation SOCIALE des émetteurs » ci-dessous).

Les actifs qui ne sont pas gérés par KLESIA Finances sont confiés à des gestionnaires d'actifs externes. Les aspects suivants sont retenus dans le choix des gérants :

- Labels, chartes ou certifications en matière d'ISR
- Analyse des risques ESG et méthodologie d'analyse
- Exclusions des secteurs controversés
- Reporting ESG disponible

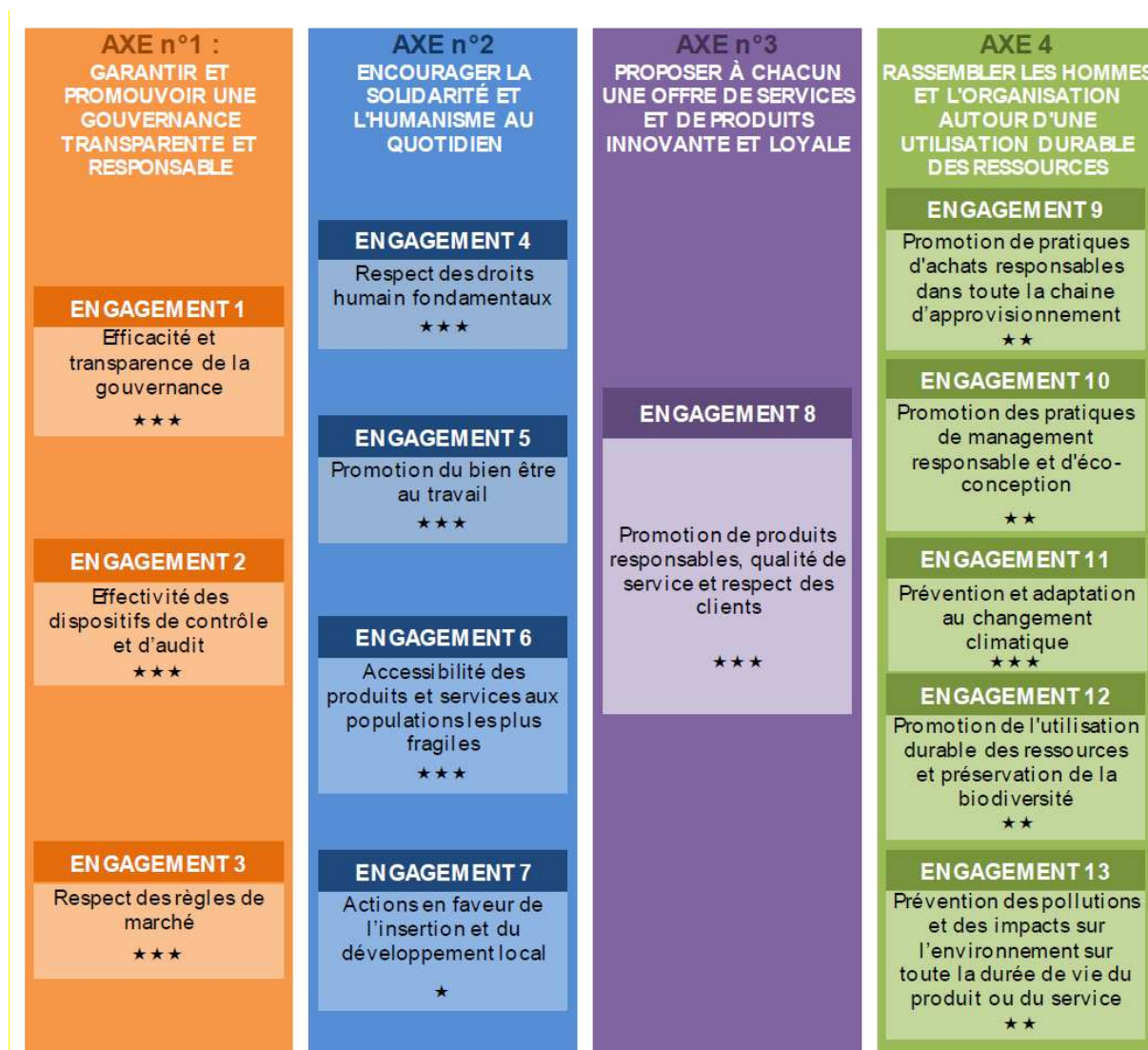
NOTATION SOCIALE DES EMETTEURS

La méthodologie d'analyse ESG s'applique à tous les actifs. Les analyses en elles-mêmes sont externalisées. Elles sont menées par Vigeo Eiris, une agence reconnue en matière d'analyse extra-financière. L'approche repose sur une analyse à 360°, visant à évaluer le niveau d'engagement et de risques managériaux des émetteurs, et à en rendre compte à travers leur politique, en questionnant la pertinence des engagements pris, le déploiement, via l'efficacité de la mise en œuvre de la politique, et les résultats, en évaluant la performance obtenue tous les trimestres

Pour la notation ESG des Etats, Vigeo Eiris mesure leurs engagements et leurs performances en matière de développement durable, à partir de l'analyse de plus de 130 indicateurs de risque et de performance ESG relatifs à :

- La protection de l'environnement
- La protection sociale et les solidarités
- L'Etat de droit et la gouvernance

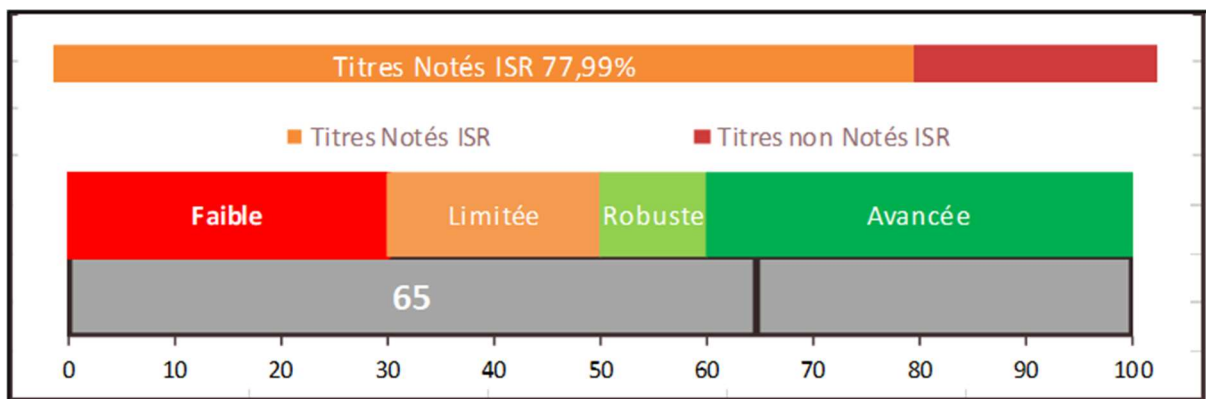
Pour les émetteurs privés, la méthodologie d'analyse s'appuie sur la stratégie RSE du Groupe et s'articule autour de 4 axes de responsabilité sociétale et de 13 engagements. Les 13 engagements illustrés ci-dessous prennent en compte l'ensemble des critères ESG clés, couvrant l'ensemble des standards internationaux en matière de responsabilité sociale.



Le degré de pondération des engagements est représenté par le nombre d'étoiles par engagement dans le schéma précédent. Chacun des émetteurs analysés est donc évalué sur une échelle de 0 à 100, définissant le niveau d'engagement en responsabilité sociale de l'entreprise ou de l'Etat :

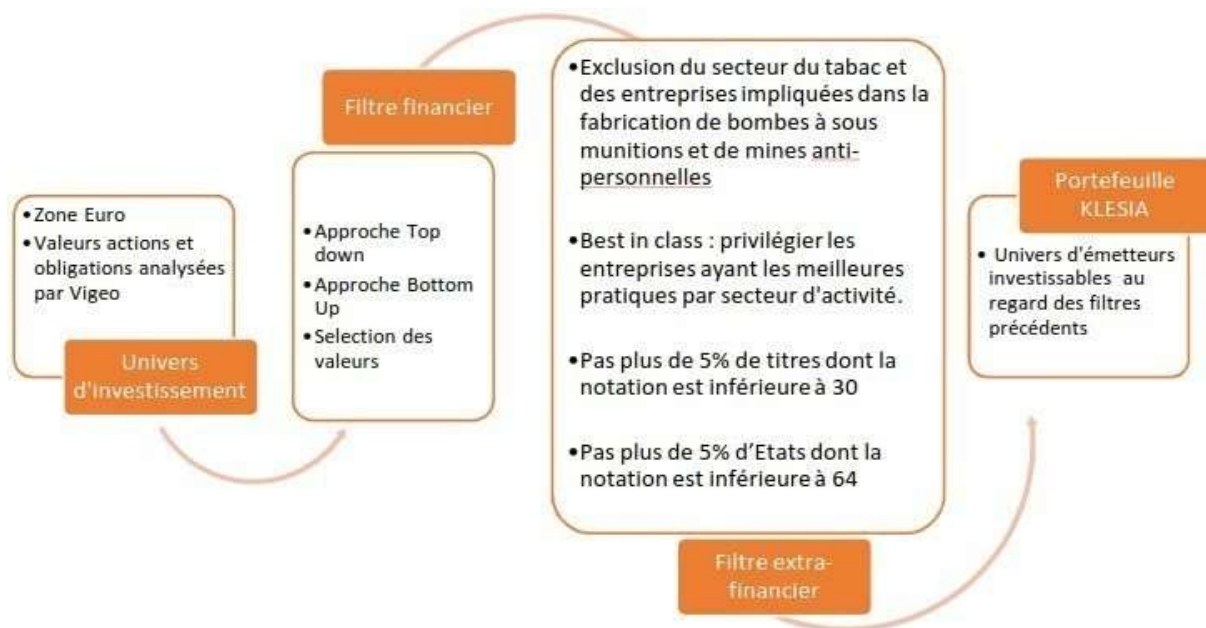
- 0 – 29 ■ Engagement non tangible
- 30 – 49 ■ Engagement amorcé
- 50 – 64 ■ Engagement probant
- 65 – 100 ■ Engagement avancé

Klesia a pour objectif de maintenir sa notation au-dessus de 60. En 2022 Klesia Prévoyance est à 65.



INTEGRATION DES NOTES ESG DANS LA GESTION

Vigeo Eiris fournit mensuellement les notes ESG des valeurs de l'univers d'investissement. Ces notes sont implémentées dans les outils de gestion afin d'arbitrer les investissements en complétant le filtre financier par un filtre extra-financier. L'univers « investissable » est donc composé des valeurs éligibles aux 2 filtres qui sont successifs :



Le filtre extra-financier est construit en plusieurs étapes et basé sur différents critères :

- La notion de *Best-in-class*, consistant à sélectionner les entreprises affichant les meilleures pratiques sectorielles
- La notion d'exclusion, qui fait qu'aucune participation ne peut être prise dans les entreprises du secteur du tabac ou celles produisant des bombes à sous munitions et des mines anti personnelles
- Une approche quantitative, basées sur deux critères :
 - o Pour les investissements dans les entreprises, le portefeuille des gérants ne doit pas contenir plus de 5% de l'encours global en titres dont la note est inférieure à 30

- Pour les investissements en obligations d'Etat, le portefeuille peut contenir au maximum 5% de l'encours global dont la note est inférieure à 64
- Pour les investissements dans les OPCVM, les gérants sont encouragés à prendre en compte des critères ESG dans leurs processus de sélection

Chaque portefeuille dispose donc d'une note ESG agrégée. Au global, la moyenne des notes pondérées s'élève à 58 pour les titres d'entreprise et à 78 pour les titres souverains à fin 2022 pour Klesia Prévoyance. Ce filtre guide les décisions d'investissements.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Début 2020, Klesia a mis en place une politique de droit de vote au niveau de ses institutions en partenariat avec l'agence de conseil en vote Proxinvest. Cette politique a été validée par les instances du Groupe Klesia et repose sur deux grands principes. Le premier volet porte sur la défense de l'emploi et notamment sa pérennité ainsi que l'égalité au travail. Le second volet s'attache au respect de l'environnement par les entreprises. Sont particulièrement surveillés les efforts effectués dans ce domaine, en matière de décarbonisation.

Klesia exerce ses droits de vote par principe sur l'ensemble de son portefeuille de valeurs cotées. En pratique, Klesia s'engage à exercer systématiquement son droit de vote sur toutes les valeurs représentant plus de 2% de son portefeuille global. Une revue ex post de l'application de la politique de vote a été mise en place et est présentée chaque année en commission administrateurs (commission des activités financières).

Pour l'année passée Klesia a exercé ses droits de vote sur 101 titres des 108 titres détenus par le groupe. Pour deux cas, les titres n'étaient plus en portefeuille au moment des votes. Pour un vote il s'est avéré une impossibilité technique de voter sur la plateforme et une non prise en compte du vote par la plateforme. Klesia est en pratique allé en 2022 au-delà de son devoir de voter pour toute détention égale ou supérieure à 2%.

Dans un cas Klesia s'est abstenu en raison d'un manque d'informations, (pas d'étude de Proxinvest en raison du dépassement du nombre de titres étudiés par le fournisseur Proxinvest).

Dans l'autre cas Klesia a préféré s'abstenir et suivre la préconisation d'abstention de Proxinvest quant à la nomination de candidats présentés par un groupe d'investisseurs institutionnels.

Au total la revue 2022 a constaté la bonne application des principes – et notamment l'exercice du droit de vote sur l'ensemble des titres, l'application régulière de la politique. La revue 2022 n'a pas amené à de modification particulière de la politique Il est à noter que compte tenu de sa sous-exposition action et de sa taille Klesia ne dépose pas de résolution en AG et n'entretient pas de dialogue direct avec les sociétés cotées à ce titre. La politique de droit de vote de Klesia ne procède pas par exclusion sectoriel de principe.

INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA GOUVERNANCE

KLESIA a adopté la qualité d'Entreprise à Mission, depuis 2020.

A ce titre, l'ensemble de nos entités assurantielles ont inscrit dans leurs statuts :

- une raison d'être : « Être un assureur d'intérêt général, c'est garantir un avenir serein et contribuer à la qualité de vie pour tous. »

- une mission : « Protéger en apportant des solutions de prévention, d'assurance de personnes et de services, simples, innovantes, solidaires et durables, adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. »
- des objectifs sociétaux et environnementaux :
 - o Écouter et intégrer les attentes des parties prenantes du Groupe KLESIA dans la proposition de nouvelles solutions ou d'évolutions de nos produits et services.
 - o Soutenir et accroître des actions en faveur de l'Humain, d'une société plus inclusive, et plus spécifiquement dans les domaines du handicap et de la diversité.
 - o Déployer des pratiques d'achats responsables avec nos partenaires contractuels dans le respect de critères sociétaux et environnementaux.
 - o Développer nos Investissements responsables (ISR) dans le cadre d'une performance durable.
 - o Développer des actions en faveur de la diminution de notre empreinte environnementale en matière d'évolution des consommations énergétiques.

Le 4^{ème} objectif de la raison d'être du groupe Klesia s'intitule Développer nos Investissements responsables (ISR) dans le cadre d'une performance durable. Au travers de cet objectif la commission d'intérêt général (formée d'administrateurs) est directement impliquée dans la démarche RSE engagée par le groupe.

La commission des activités financières (GAPS – formée d'administrateurs) qui se réunit plusieurs fois par an fait le point régulièrement sur les sujets RSE en matière d'actifs tels que :

- Le soutien à la recherche médicale / santé
- Le suivi des notations ESG
- La situation de l'empreinte carbone
- L'exercice / mise en application de la politique de droit de vote de l'année précédente

Les reporting actifs trimestriels fournis aux administrateurs incluent systématiquement la notation ESG du portefeuille.

En matière de rémunération depuis 2020, KLESIA indexe 50% de la rémunération variable de son Comité Exécutif sur des objectifs sociétaux et environnementaux mesurables, en lien avec la mission et la raison d'être que le Groupe a inscrit dans ses statuts.

INITIATIVES POUR FINANCER LES TRANSITIONS ESG

Les enjeux ESG ne sont pas uniquement des risques, ils sont également des opportunités d'investissement très fortes. KLESIA entend ici être un acteur engagé dans le financement au service d'une économie sociale, solidaire et respectueuse de l'environnement. Quelques exemples d'initiatives sont évoqués à ce titre ci-après.

Fonds SISA (Impact social)

Le fonds SISA (Services Innovants aux acteurs de la Santé et de l'Autonomie) est un fonds d'investissement dédié aux PME innovantes de Santé Digitale, notamment dans la filière Silver Economie (Economie des Seniors). Il intervient par apport en fonds propres pour soutenir la croissance et le développement des entreprises de cette filière. Il vise à les accompagner dans leur déploiement commercial et géographique.

Ce fonds cible les PME qui, intégrant outils technologiques et innovation organisationnelle, répondent notamment aux besoins de prévention, d'information, de maintien et de surveillance à domicile ainsi que de suivi sanitaire et social.

Le fonds SISA intervient en capital-développement, pour des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou proche de 1 million d'euros.

Mutuelles Impact

Lancé en novembre 2020, le fonds Mutuelles Impact dispose d'une capacité de financement de 52m€. Il a vocation à investir dans le domaine de la santé, de la prévention, perte d'autonomie et handicap dans des sociétés innovantes ayant un impact positif ou sociétés plus matures qui s'engagent dans un plan de transformation positive de façon à générer davantage d'impact social et environnemental.

Obligations ESG

KLESIA a souscrit, à travers plusieurs entités du groupe, des obligations « ESG » (*green bonds, social bonds, sustainability bonds* en anglais). Ces titres sont des demandes de prêt que lance une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental ou social. KLESIA a investi un montant total d'environ 419,7 millions d'euros en obligations ESG dans ses différentes entités – dont 103,6 millions d'euros pour Klesia Prévoyance. Ces encours représentent 8,45 % des encours taux.

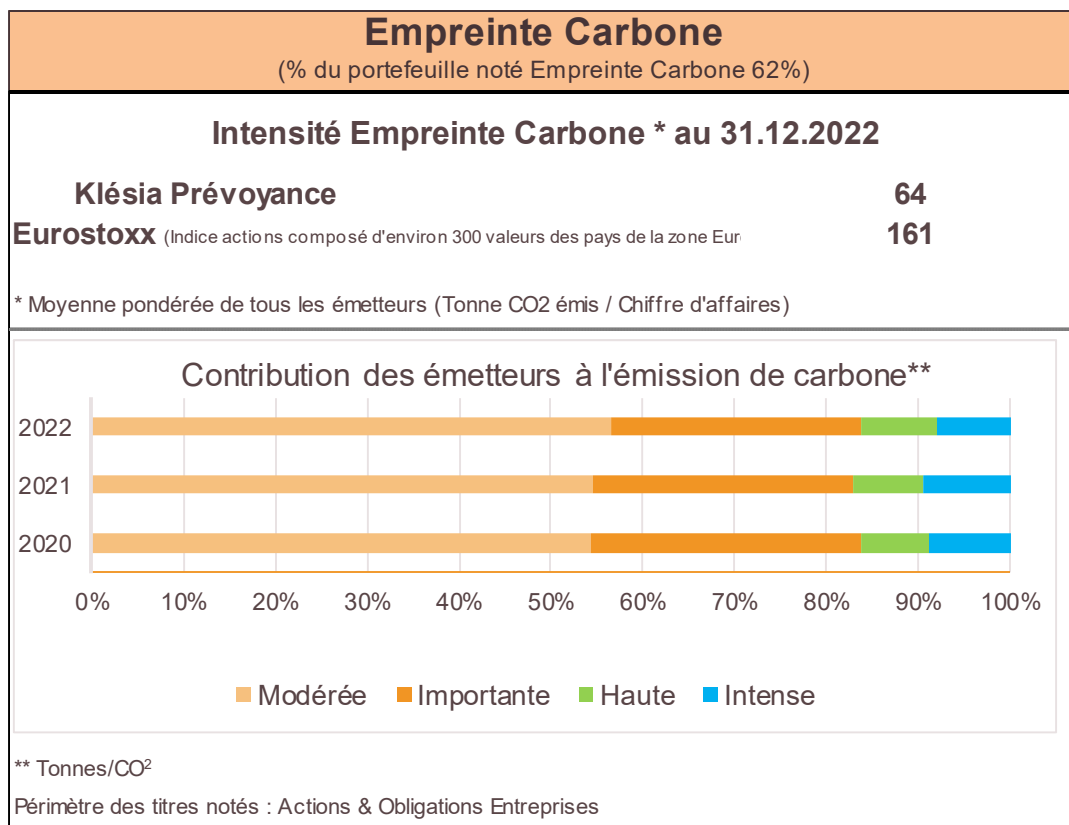
E TAXONOMIE

En matière de taxonomie Klesia fait noter à ce jour son portefeuille au niveau de l'ensemble du groupe. Au titre de l'année 2022 25% des actifs du groupe sont des actifs éligibles à la taxonomie (base chiffre d'affaires). 4% du portefeuille est dit aligné (base chiffre d'affaires).

F STRATEGIE D'ALIGNEMENT CARBONE

En 2022 Klesia s'est engagé dans la notation carbone de ses investissements. Klesia a pour ambition de maintenir une notation carbone inférieure à celle de l'indice européen Eurostoxx.

Klesia Prévoyance a 0.6% de ses actifs investis dans le secteur gaz et pétrole.



G STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

Klésia s'approprie cet objectif par le biais de la notation ESG.

Klésia est engagée dans le maintien d'une note dite « Robuste » à ce titre – soit un score supérieur à 60.

H DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

En complément de l'ensemble de la démarche évoquée ci avant, afin de mesurer l'impact du risque de transition sur les actifs de KLESIA prévoyance, une sensibilité à la hausse des spreads des actifs obligataires de l'entité est calculée. Les hypothèses retenues découlent de l'exercice pilote climatique de l'ACPR de 2020 et les niveaux de spread appliqués sont ceux définis pour la période 2025 et dépendent du secteur, de la date de maturité et de l'émetteur de l'obligation. L'impact sur le SCR et le ratio de couverture est calculé dans le rapport ORSA de l'entité. Il est calculé de manière annuelle.

Répartition du portefeuille obligataire de Klésia Prévoyance par secteur activité

Secteur	Part du portefeuille
<i>Aggregated</i>	0,0%
<i>Banks</i>	13,8%
<i>Basic_Materials</i>	1,5%

<i>Communications</i>	3,5%
<i>Consumer_Cyclical</i>	23,9%
<i>Consumer_Non-cyclical</i>	5,1%
<i>Energy</i>	0,6%
<i>Industrial</i>	10,4%
<i>Insurers</i>	35,7%
<i>OtherFinInstit</i>	0,6%
<i>Technology</i>	0,7%
<i>Utilities</i>	4,2%
TOTAL	100,0%

Klesia Prévoyance est marginalement exposé au secteur de l'énergie et entend le rester.

I CLASSEMENT SFDR

Dans le cadre du Règlement Disclosure (SFDR) Klesia Prévoyance a investi dans quatre fonds classés 8. Il s'agit notamment des fonds les plus récents dans lesquels Klesia Prévoyance a investi.

Fonds	Classement SFDR
Prêtons ensemble	art.6
FLE Sicav FIS	art.8
Lyxor II et III	art.6
LFPI Croissance	art.6
SISA	art.6
NEIF Dette bnpp	art.8
Axa core +	art.8
Predirect	art.6
Nobel	art.8

ANNEXE 1 : FICHE DETAILLEE

VALEUR DU PORTEFEUILLE



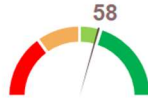
1,8 milliards d'euros

En termes de valeurs d'actifs, KLESIA Prévoyance est la principale institution de prévoyance du Groupe. Plus de 75 % de son portefeuille est composé de valeurs mobilières, le reste étant composé d'actifs immobiliers et de prêts.

NOTES ESG DES ENCOURS GERES



Emetteurs privés

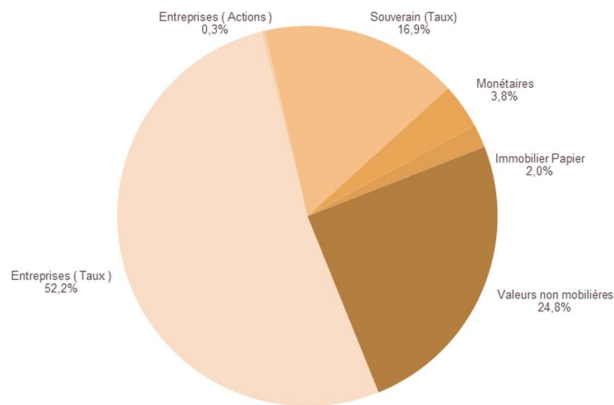


Etats

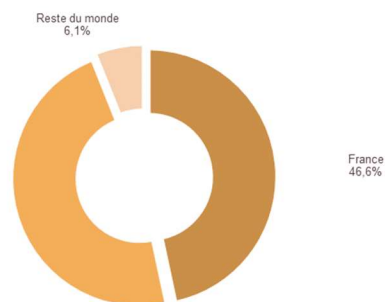
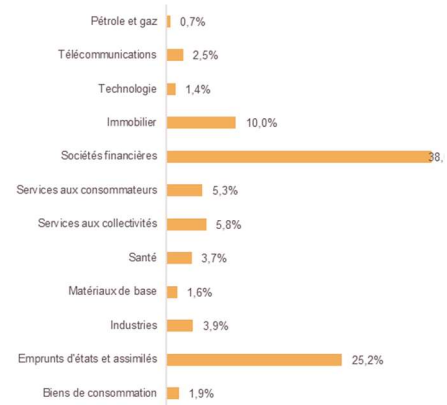


ENCOURS PAR CLASSES D'ACTIFS, SECTEURS ET ZONES GEOGRAPHIQUES

Portefeuille total



Taux et actions



ANNEXE 2 : METHODOLOGIE D'ANALYSE ESG

Axe	Engagement	Eléments d'analyse
Garantir et promouvoir une gouvernance transparente et responsable	Engagement 1 : Efficacité et transparence de la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à une composition équilibrée des membres du Conseil d'Administration ou de Surveillance - S'assurer que le Conseil assume pleinement et efficacement ses missions - Respecter les droits des actionnaires - S'assurer que les critères de rémunération des principaux dirigeants sont transparents et objectifs
	Engagement 2 : Effectivité des dispositifs de contrôle et d'audit	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs de contrôle interne et d'audit fiables
	Engagement 3 : Respect des règles de marché	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention de toutes les formes de corruption et de conflits d'intérêts des acteurs privés et publics - Prévention des pratiques anticoncurrentielles et de concurrence déloyale dans ses relations avec les clients, les fournisseurs et les concurrents - Transparence et intégrité des stratégies et pratiques d'influence
Encourager la solidarité et l'humanisme au quotidien	Engagement 4 : Respect des droits humains fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des droits fondamentaux de la personne - Promotion du dialogue social
	Engagement 5 : Promotion du bien-être au travail	<ul style="list-style-type: none"> - Information et promotion de l'expression et de la participation des salariés dans les décisions et les orientations de l'entreprise - Systèmes de rémunération objectifs et transparents - Qualité de la gestion des emplois et des carrières - Maîtrise des réorganisations - Protection de la sécurité et de la santé - Respect et aménagement du temps de travail
	Engagement 6 : Accessibilité des produits et services aux populations fragiles	<ul style="list-style-type: none"> - Impact sociétal des produits et services vendus
	Engagement 7 : Actions en faveur de l'insertion et du développement local	<ul style="list-style-type: none"> - Engagements en faveur du développement économique et social des territoires d'implantation - Actions en matière de concertation avec les parties prenantes - Contributions à des causes d'intérêt général
Proposer à chacun une offre de services et de produits innovante et loyale	Engagement 8 : Promotion de produits responsables, qualité de service et respect des clients	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et prévention des risques associés à la sécurité des produits - Information claire et précise des clients - Respect des intérêts du client - Actions de sensibilisation et d'éducation des consommateurs
Rassurer les consommateurs	Engagement 9 : Promotion de pratiques d'achats responsables	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des critères environnementaux dans le processus d'achats

	dans toute la chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des critères sociaux dans le processus d'achats - Respect des intérêts des fournisseurs et des sous-traitants
	Engagement 10 : Promotion des pratiques de management responsable et d'éco-conception	<ul style="list-style-type: none"> - Système de management environnemental - Intégration des critères environnementaux dans les décisions stratégiques et dans la conception des produits et services - Consultation des parties prenantes
	Engagement 11 : Prévention et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des consommations d'énergies - Prise en compte des impacts liés au transport et à la distribution - Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre - Mise en place d'un plan d'adaptation aux conséquences du changement climatique
	Engagement 12 : Promotion de l'utilisation durable des ressources et protection de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des ressources en eau - Protection de la biodiversité - Maîtrise des consommations de matières premières
	Engagement 13 : Prévention des pollutions et des impacts sur l'environnement sur toute la durée de vie du produit ou du service	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention et gestion des déchets - Maîtrise des risques de pollution accidentelle et des niveaux de pollutions locales - Réduction des impacts sur l'air (COV, gaz appauvrissant la couche d'ozone...) - Réduction des impacts environnementaux directs et indirects liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou service

ANNEXE 3 : TABLE DE CORRESPONDANCE ARTICLE 173

<i>Contenu</i>	<i>Correspondance</i>
Informations relatives à l'entité	
Démarche générale de l'investisseur en matière de prise en compte des critères ESG.	La prise en compte des risques ESG dans les métiers Engagements
Le cas échéant, descriptions des politiques de gestions des risques liés à ces critères.	La prise en compte des risques ESG dans les métiers
Modalités d'information des souscripteurs, cotisants... sur ces démarches.	Engagements
Adhésion éventuelle à des initiatives, des chartes externes ou à des labels	Initiatives pour financer les transitions
Description des critères ESG	
Nature des critères pris en compte et les raisons de ces choix	La gestion responsable des actifs de KLESIA
Informations utilisées pour l'analyse et type d'analyse (interne/externe, financière/extra-financière)	Notation ESG des émetteurs Intégration des notes ESG dans la gestion
Méthodologie et résultats de l'analyse et explication sur la pertinence de la méthode et du périmètre. L'investisseur peut présenter les informations par activité, classe d'actif, secteur, émetteur, par nature de portefeuilles (contrats euro/unités de compte) en explicitant les raisons	Notation ESG des émetteurs
Présentation de l'intégration des résultats des analyses. Il peut s'agir d'impacts dans les investissements (gestion des risques, décision de désinvestissement) ou dans les relations avec les émetteurs (engagement ou vote, via les sociétés de gestion le cas échéant). L'explication concernera aussi les valeurs non couvertes par l'analyse	Notation ESG des émetteurs Intégration des notes ESG dans la gestion
Description des critères liés aux enjeux climatiques	
Nature des critères pris en compte en distinguant ceux qui relèvent de risques physiques (exposition aux conséquences physiques directement induite par le changement climatique), de risques de transition (exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone) et leur contribution au respect de l'objectif de limitation du réchauffement climatique et aux objectifs de la transition	Engagements Notation ESG des émetteurs
Informations utilisées pour l'analyse et type d'analyse (interne/externe, financière/extra-financière)	Notation ESG des émetteurs
Méthodologie et résultats de l'analyse et hypothèses retenues et leur compatibilité avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique. Selon les cas, l'investisseur apportera toute précision : sur la conséquence des changements climatiques et des événements météorologiques majeurs ; sur l'évolution de la disponibilité et du prix des ressources naturelles ; sur la cohérence des dépenses des émetteurs avec une stratégie bas-carbone ; sur des mesures d'émissions de gaz à effet de serre (méthodologie à préciser) ; sur des encours investis dans des thématiques et infrastructures contribuant à la transition ; sur tout élément mis en œuvre par les pouvoirs publics dans ce cadre	Notation ESG des émetteurs
Présentation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique. L'investisseur pourra exposer les cibles indicatives qu'il se fixe et comment il apprécie leur cohérence avec cet objectif	Intégration des notes ESG dans la gestion

L'analyse repose sur deux sous-indicateurs :

1. La maîtrise des consommations d'énergie et la réduction des émissions polluantes

PRINCIPES	<p>La diminution des consommations énergétiques est essentielle aujourd'hui pour plusieurs raisons.</p> <p>D'une part, les économies d'énergies constituent des opportunités de réduction de coûts, dont la conséquence directe est d'améliorer la performance financière des entreprises.</p> <p>D'autre part, la pression actuelle exercée sur les ressources naturelles engendre petit à petit leur épuisement. A ce titre, les entreprises doivent donc repenser leur approche des consommations d'énergie, afin d'être plus efficace pour limiter la pression que leur activité exerce sur les ressources naturelles, notamment dans un contexte de croissance démographique mondiale, augmentant par conséquent directement la demande énergétique.</p> <p>Enfin, les entreprises se doivent aujourd'hui de mieux maîtriser leurs consommations d'énergie, notamment en raison des impacts sur l'environnement qu'elles génèrent. En effet, selon les sources de production d'énergie utilisées, ces dernières peuvent être génératrices de gaz à effet de serre, mais aussi d'émissions atmosphériques polluantes, ou encore de déchets radioactifs.</p>
EVALUATION	<p>Ce premier pilier consiste à évaluer la cohérence de la stratégie de l'émetteurs sur les problématiques énergétiques, qu'il s'agisse de la consommation d'énergie, ou des émissions associées à cette consommations. Notre évaluation se base sur deux principes d'action : évaluer la maîtrise rationnelle des consommations énergétiques, ainsi que celle des émissions atmosphériques liées à cette consommation.</p>

2. La maîtrise des impacts liés à la distribution et au transport

PRINCIPES	<p>L'activité économique de l'entreprise génère de multiples flux de transports et distribution sur l'ensemble du cycle de vie des produits et services : de l'acheminement de matières premières, en passant par les transferts entre centres de production et centres de distribution, ou encore l'acheminement des produits ou services jusqu'au client, auxquels s'ajoutent les déplacements du personnel et des clients.</p> <p>Ces multiples flux sont à l'origine de nombreux impacts sur l'environnement et le cadre de vie, qu'il s'agisse d'émissions de gaz à effet de serre, de polluants à effet local (ozone, particules, plomb, benzène), de nuisances sonores, ou encore d'encombrements de trafic.</p>
EVALUATION	<p>Afin d'évaluer l'implication de l'émetteurs dans la maîtrise des impacts de son activité liés à la distribution et aux transports, l'analyse s'appuie sur quatre points d'analyse.</p> <p>Tout d'abord, les réductions de pollution induites par le transport sont évaluées. Cela s'observe sur la réduction de la consommation d'essence, sur l'entretien des véhicules, l'utilisation de carburants alternatifs, ou encore la formation des conducteurs. L'analyse s'attache également à évaluer les différents plans de rationalisation des flux de transport mis en place par l'entreprise, ainsi que l'évolution des équilibres des modes de transport, mais aussi les mesures prises afin de faire évoluer la répartition des modes de déplacement utilisés par le personnel de l'entreprise.</p>